Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Quai de La Croix - Cérémonie du 11 Novembre »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2021- 861

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,
VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de la Cérémonie du 11 Novembre , au Square des filets Bleus et au Pôle Nautique; il convient de réglementer le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre **la Cérémonie du 11 Novembre, au Square des filets Bleus et au Pôle Nautique, le stationnement sera interdit**, sur le parking du Quai de La Croix (une quinzaine de places de stationnement) :

le jeudi 11 novembre 2021 de 8h00 à 13h00

Article 2 : La signalisation sera assurée par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques et aux services concernés .

A CONCARNEAU, le 8 novembre 2021

LE MAIRE
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 8 novembre 2021

LE MAIRE
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Publication par voie d'affichage :
du au